

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

délibérations du Conseil de Communauté

N°délib.: 000056

Séance du vendredi 29 septembre 2006

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice: 138

Etaient présents : Amagney : Jean-Pierre FOSTEL Audeux : Françoise GALLIOU Avanne Aveney : Christian GAGNEPAIN, Jean-Pierre TAILLARD Besançon: Eric ALAUZET, Denis BAUD, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Jean-Claude CHEVAILLER, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Marie-Marguerite DUFAY, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Vincent FUSTER, Abdel GHEZALI, Michel JOSSE, Lucile LAMY, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER, Françoise PRESSE, Martine ROPERS, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU, Corinne TISSIER Boussières: Bertrand ASTRIC, Michel POULET Busy: Philippe SIMONIN Chaleze: Josseline SEITZ Chalezeule: Raymond REYLE Champagney: Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Gilbert CANILLO Chaucenne : Bernard VOUGNON Dannemarie sur Crête : Jean-Pierre PROST (représenté par Jean-Claude FORESTIER) Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN Fontain: Jean-Paul DILLSCHNEIDER Gennes: Gabriel JANNIN Grandfontaine: Jean JOURDAIN, Richard SALA La Chevillotte : Jean PIQUARD Mamirolle : Jacques-Henry BAUER Marchaux : Bernard BECOULET Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU Morre: Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray: Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (représenté par Jean-Claude PLANCON) Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Raymonde BOURLON Osselle : Jacques MENIGOZ Pelousey: Annick CHARPY Pirey: Claude BARTHOD-MALAT Pouilley les Vignes: Albert DEPIERRE Pugey: Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Roland BARDEY (représenté par Serge FERRI), Michel SCHNAEBELE (représenté par Jean-Pierre ISSARTEL) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Bernard GUYON, Christelle PETITJEAN Serre les Sapins : Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Claude BULLY Torpes : Denis JACQUIN Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET

Etaient absents: Arguel: André AVIS Auxon-Dessous: Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT Auxon-Dessus: Michel BITTARD, Serge RUTKOWSKI Besançon: Catherine BALLOT, Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Claire CASENOVE, Catherine COMTEDELEUZE, Nicole DAHAN, Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Didier GENDRAUD, Jocelyne GIROL, Paulette GUINCHARD, Sylvie JEANNIN, Loic LABORIE, Bernard LAMBERT, Christophe LIME, Sébastien MAIRE, Bruno MEDJALDI, Franck MONNEUR, Frédérique MOZER, Danièle POISSENOT, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Nicole WEINMAN Beure: Philippe CHANEY, Pierre JACQUET Braillans: Alain BLESSEMAILLE Champoux: Norbert DUPREY Chatillon le Duc: Jean-Marie DELACHAUX Chaudefontaine: Alain CUCHE Chemaudin: Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOU Dannemarie sur Crête: Gérard GALLIOT Deluz: Yves TARDIEU Francis: Françoise GILLET, Claude PREIONI La Vèze: Philippe CHANAU Larnod: Martine BERGIER Le Gratteris: Nicole JANNIN Mamirolle: Dominique MAILLOT Mazerolles le Salin: Daniel PARIS Miserey Salines: Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon: Pierre CONTOZ, Jean-Marie VERNET Novillars: Bernard BOURDAIS Pelousey: Jacques TERVEL Pirey: Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes: Jean-Marc BOUSSET Thise: Jacques SIFFERLIN Thoraise: Jean-Paul MICHAUD Vaire Arcier: Patrick RACINE Vaire le Petit: Jean-François THIEBAUD Vorges les Pins: Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Abdel GHEZALI

<u>Procurations de vote :</u>

Mandants: Jean-Jacques DEMONET, Paulette GUINCHARD, Sébastien MAIRE, Bernard LAMBERT, Jean ROSSELOT, Daniel PARIS, Pierre CONTOZ, Bernard BOURDAIS

<u>Mandataires</u>: Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Benoît CYPRIANI, Pascal BONNET, Françoise BRANGET, Jean-Marie ROTH, Bernard GUYON, Raymonde BOURLON

Objet: Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des Déchets (SYBERT)

Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des Déchets (SYBERT)

Rapporteur: Jean-Pierre MARTIN, Président du SYBERT

Statut : Syndicat mixte

Nom du Président : Jean-Pierre MARTIN

Siège : 4 rue Gabriel Plançon – 25043 Besançon Cedex

Institutions membres au 1er juin 2006 : CAGB (79,6 %) / CC Amancey Loue Lison (1,5 %) / CC Canton de Quingey (3,6 %) / CC Pays d'Ornans (4,6 %) / CC Val de la Dame Blanche (2,5 %) / CC Vaite-Aigremont (2,8 %) / CC des Rives de l'Ognon (1,7 %) / CC Val Saint Vitois (3,7 %) (% en population)

Représentants de la CAGB :

Titulaires: 45 délégués

Budget 2006 :

Fonctionnement : I I 9 I 9 609 € HT Investisse

Investissement : 8 870 665 € HT

Participation de la CAGB en 2005 : 80,4 % des contributions appelées par le SYBERT à ses

membres

I. Rapport d'activités 2005

En 2005, I 15 375 t de déchets ont été traités sur le territoire de la CAGB et des Communautés Communes qui constituent le SYBERT :

- 40 000 t de produits divers ont été reçus en déchetteries (apportées par 385 000 usagers), Il 700 t ont été livrés dans les centres de tri de matériaux recyclables, et 54 000 t à l'usine d'incinération (tonnages arrondis)
- les filières de traitement utilisées ont permis environ 20 % de « valorisation matière » par recyclage, 11% de « valorisation organique » par compostage, 47 % de « valorisation énergétique » par récupération de chaleur et d'électricité à l'usine d'incinération, et 22 % sans valorisation par enfouissement en centre de stockage (% arrondis)

La synthèse du « rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets » du SYBERT pour l'année 2005 est disponible à l'entrée de la salle ; des exemplaires de la synthèse vont être prochainement envoyés dans les Mairies (pour les conseillers municipaux et pour les habitants), ainsi qu'un exemplaire de la version complète du rapport annuel.

II. Objectifs 2006 - 2007

Au vu du bilan global 2005, nous allons devoir faire évoluer ensemble le traitement des déchets, pour répondre :

- aux différents objectifs environnementaux définis au niveau national par les pouvoirs publics (taux de valorisation, quantité d'ordures ménagères résiduelles admises en incinération ou en enfouissement, limitation de la matière organique en enfouissement, ...)
- à la situation locale, compte tenu de l'arrêt programmé fin 2009 d'un des deux fours de l'usine d'incinération.

Compte tenu de la complexité de ces sujets, le SYBERT a confié en 2005 au cabinet d'études Trivalor une mission qui portait d'une part sur le développement de la valorisation de la matière organique dans les déchets résiduels, et sur les dispositions à prendre à partir de 2010 pour le traitement des déchets résiduels.

L'amélioration de la valorisation de nos déchets passe principalement :

- par le développement de la prévention :
 - o certaines actions ont déjà été engagées (notamment le compostage individuel)
 - l'Association des Collectivités Comtoises pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement (ASCOMADE), qui regroupe les grandes collectivités de Franche Comté, a notamment travaillé sur ce sujet, et proposé des actions aux collectivités
 - à l'image des autres collectivités concernées, le SYBERT examinera prochainement les actions à mettre en oeuvre pour développer la prévention
- par le **développement de la « valorisation matière »** et du recyclage, compte tenu des marges de progrès existantes :
 - o dans les déchetteries (principalement le bois), sur lequel le SYBERT va travailler
 - o dans les produits recyclables des « collectes sélectives », ce domaine étant toutefois de la compétence et de la responsabilité des Communauté en charge des collectes (la CAGB et les Communautés de Communes)
- par le développement de la « valorisation organique » :
 - o l'étude réalisée par le cabinet Trivalor montre notamment :
 - qu'il reste une part importante de matière organique dans nos ordures ménagères (environ 30 %, soit environ 18 000 t/an)
 - que le compostage individuel peut encore très fortement développé, en faisant passer de 10 à 50 % les ménages en pavillon qui utilisent réellement un composteur
 - que dans le Doubs il est envisageable de trouver des débouchés fiables et pérennes pour un nouveau substrat organique qui serait issu d'une séparation en amont de la matière organique par les ménages; en revanche, un produit qui issu du compostage ou de la méthanisation d'ordures ménagères, de qualité moyenne, ne trouverait pas de débouché en valorisation, et donc devrait être enfoui en Centre de Stockage
 - o les modes de séparation en amont de la matière organique par les ménages envisagés sont :

- le développement « actif » du compostage individuel (avec 50 % en 2020 des foyers en pavillon utilisant un composteur) : détournement complémentaire attendu de 6000 t/an
- le développement du compostage individuel + une collecte complémentaire de la matière organique (3è bac) pour une partie des habitants du SYBERT : détournement complémentaire attendu de 9 000 t/an

- le développement du compostage individuel + une collecte simultanée de la matière organique (dans des sacs de couleur et tri optique automatisé) pour tous les habitants du secteur du SYBERT : détournement complémentaire attendu de 11 000 t/an
- la matière organique qui serait collectée par les Communautés en charge des collectes serait à traiter dans une unité de traitement à réaliser, par compostage ou par méthanisation, avec une valorisation effective du substrat organique obtenu

Pour le traitement de nos déchets résiduels, l'étude réalisée par le Cabinet Trivalor montre :

- que le four de l'usine d'incinération mis en service en 2002 (et qui donc pouvoir fonctionner pendant une vingtaine d'années) ne sera pas suffisant pour traiter la totalité des déchets résiduels des collectivités constituant le SYBERT : il faudra donc créer de nouvelles unités de traitement
- que les filières adaptées pour le traitement des déchets résiduels sont d'une part l'incinération avec valorisation d'énergie, et d'autre part la méthanisation suivie de compostage, avec enfouissement du substrat qui sera obtenu (rappel : dans le Doubs, pas de débouché pérenne pour un produit de qualité moyenne obtenu à partir de déchets résiduels)
- quatre hypothèses de traitement des déchets résiduels ont été envisagées par Trivalor :
 - deux en incinération : création d'un nouveau four à Besançon, pour remplacer le four arrêté en 2009, ou création d'une usine d'incinération à Tavaux, dans un projet plus global (interdépartemental et interrégional)
 - o deux en méthanisation :
 - méthanisation des déchets résiduels non traités par le four de 2002 (entre 19 000 et 25 000 t/an) et enfouissement du substrat obtenu (entre 13 000 et 17 000 t)
 - méthanisation de tous les déchets résiduels (57 000 t/an), séparation de la fraction combustible après méthanisation : incinération de la fraction combustible dans le four de 2002 (23 300 t/an), et enfouissement du restant en centre d'enfouissement (23 000 t/an)

Les scénarios étudiés par l'étude Trivalor

Douze scénarios (combinant les 3 hypothèses pour la collecte séparative de la matière organique, et les 4 hypothèses pour le traitement des déchets résiduels) ont été étudiés par le cabinet d'études :

- l'analyse multi-critère qui a été menée a montré que certains scénarios étaient globalement plus pertinents que d'autres ;

Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des Déchets (SYBERT

- il a été décidé d'approfondir en phase 2 de l'étude les 7 scénarios suivants :

THE ENT	1 - Les scénarios retenus					TRIVALOR Energies, Déchets et Management Environnemental
# 27 * ₽1 #	7 scénarios retenus lors du Comité Syndical du 1er février 2006 <u>Filières de traitement pour les déchets résiduels</u>					
المحمد مرجعة المحدد	Scénarios retenus pour la phase 2		ncon 2002 et 4e celui	Incinération Besançon four 2002 + Tavaux	Méthanisation (OM et refus de tri) + incinération résiduels	Incinération parti OMR four 2002 - méthanisation (OI restantes, refus d tri)
	Compostage individuel intensif		1	7	6	4
	Collecte supplémentaire des biodéchets sur une partie du SYBERT	7	*			
	Collecte simultanée des biodéchets + tri optique sur le SYBERT	3	*			5 **
•	 *: avec compostage de la matière organique issue d'une collecte séparative **: avec méthanisation de la matière organique issue d'une collecte séparative 					

Les résultats de l'étude confiée à Trivalor ont été présentés en juin dernier au Comité Syndical du SYBERT, ainsi qu'à la commission « gestion des déchets » de la CAGB

III. Où en sommes nous?

Ce dossier est complexe, avec des éléments en interaction les uns avec les autres : comment se forger une opinion, et prendre les décisions qui s'avèreront les mieux adaptées à notre situation ? Il faut pour cela préalablement se fixer les objectif à atteindre dans différents domaines

Quels objectifs voulons nous nous fixer?

- Une approche qui viserait à valoriser au maximum les déchets (et donc diminuer le plus possible les quantités de déchets résiduels à traiter), conduirait à retenir les scénarios 3 et 5 (collecte de la matière organique dans des sacs de couleurs, collectés simultanément avec les ordures ménagères résiduelles sur tout le territoire du SYBERT, et séparés en amont des unités de traitement par un tri optique automatisé), qui permettent de détourner des déchets résiduels 11 000 t de matière ; à l'inverse, le scénario 1, 4, 6 et 7 (avec uniquement le développement du compostage individuel) sont les moins performants en matière de limitation des déchets résiduels
- Cette analyse doit cependant être modulée, en prenant en compte en complément notamment :
 - des aspects financiers : l'analyse menée par Trivalor montre que le scénario l (développement du compostage individuel, création d'un four à Besançon pour remplacer le four qui sera arrêté fin 2009) est le moins coûteux, les plus onéreux étant les scénarios 3 puis 5 ;
 - des conséquences sur l'organisation des collectes : les scénarios 1, 4, 6 et 7 (uniquement du compostage individuel) n'induisent pas de modification particulière des collectes, le scénario 2 est intermédiaire (une collecte complémentaire sur une partie de la population), et les scénarios 3 et 5 induisent des modifications de la collecte pour tous les ménages
- Comme le « développement durable » est à l'intersection de l'environnement, de l'économie et du social, il est possible que la situation qui s'avèrera globalement la mieux adaptée sera à l'intersection de ces trois approches, « valorisation maximale », « économique » et « conséquences sur les collectes » : ces approches ne doivent pas être antagonistes mais complémentaires.

- La CAGB et les Communautés de Communes qui constituent le SYBERT vont devoir de positionner à double titre :
 - o comme membre du SYBERT, lorsqu'il s'agira de décider des unités de traitement à réaliser pour répondre globalement à nos besoins
 - o comme collectivité en charge des collectes, notamment pour déterminer le type de collecte spécifique de la matière organique qui pourrait être mise en place sur son territoire
- Compte tenu de l'importance des enjeux (sur l'environnement, les changements potentiels pour les ménages et sur l'organisation des collecte, et sur les coûts à répercuter aux ménages), nous souhaitons une implication aussi forte que possible de l'ensemble des élus municipaux des communes qui constituent le SYBERT, et de leurs Communautés: pour cela, nous allons inviter les Maires et les conseillers municipaux le 3 octobre prochain pour leur présenter les enjeux de la démarche en cours, définir avec eux les objectifs les plus appropriés et les mobiliser à participer à la concertation avec les habitants.

Organisation d'une concertation des habitants, préalablement aux prises de décision

On constate d'une manière générale une préoccupation croissante de la sensibilité des habitants aux thèmes liés à l'environnement, et au domaine des déchets en particuliers : les habitants souhaitent de plus en plus pouvoir être informés en amont des décisions (et non plus en aval, lors des enquêtes publiques par exemple), et c'est d'autant plus vrai que de nouvelles unités de traitement (quelles qu'elles soient) doivent être créées.

Dans ce contexte, le Comité Syndical du SYBERT a décidé d'organiser une concertation des habitants :

- celle ci prendra notamment la forme de réunions publiques (la réunion de lancement est prévue le 10 octobre), de visites d'installations, et de 5 ateliers techniques ouverts à tous, sur les thèmes suivants :
 - o quelles sont les conditions de la maîtrise des coûts dan le cadre du renouvellement des équipements de traitement ?
 - o quelles ambitions pour les collectes sélectives ?
 - o quels débouchés pour les produits des unités de traitement ?
 - o comment intégrer la gestion globale des déchets dans le cadre des orientations « développement durable » sur le territoire du SYBERT ?
 - o quels impacts sanitaires et environnementaux des procédés de traitement ?
- les différentes parties prenantes (élus, habitants, associations) pourront notamment prendre connaissance des différentes hypothèses qui ont été étudiées dans le cadre de l'étude Trivalor (des documents d'information spécifiques sont prévus), faire part de leurs attentes et de leurs points de vue, mais aussi proposer des scénarios complémentaires, qui seront soumis au débat.

Cette opération, actuellement en cours de finalisation, se tiendra au cours des prochaines semaines, en octobre et novembre prochains.

La concertation doit être le lieu de débats riches et constructifs, l'important étant également que les élus, les associations et les habitants partagent des objectifs en commun, qui viendront éclairer les décisions importantes que nous devrons prendre collectivement au cours de prochains mois, et qui traduiront les objectifs et les ambitions que nous nous donnerons pour le traitement des déchets de nos habitants pour les

20 années à venir. Nous attendons donc une implication de chacun d'entre vous sur ce dossier du traitement des déchets, qui concerne chacun de nos habitants.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté a pris connaissance de ces éléments.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 86
Contre: 0
Abstention: 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ

Reçu le

17 OCT. 2006

Délibération du vendredi 29 septembre 2006 Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon